



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

1. Dispositions générales et contenu des prestations

- 1.1 Mercedes-Benz Suisse SA met à disposition des applications, des contenus de données, des logiciels, des mises à jour, des supports de données et autres documentations pour le service après-vente des marques Mercedes-Benz et smart (ci-après dénommées collectivement « **applications et contenus de données** ») afin de permettre aux utilisateurs d'accéder à ces applications et contenus de données. Les utilisateurs au sens des présentes CG sont tous les partenaires de service agréés des marques Mercedes-Benz et smart autorisés par Mercedes-Benz Suisse SA à utiliser les applications et les contenus de données aux termes du présent contrat, ainsi que finalement d'autres entreprises et établissements autorisés par Mercedes-Benz Suisse SA à utiliser les applications aux termes du présent contrat (par ex. sociétés de distribution nationales agréées des marques Mercedes-Benz et smart ou acteurs économiques indépendants).
- 1.2 Les présentes conditions générales (CG) ont pour objet l'ensemble des prestations de Mercedes-Benz Suisse SA liées à la mise à disposition d'applications, contenus de données inclus, conformément à l'alinéa 1.3.
- 1.3 Actuellement, les prestations mises à disposition comprennent, en fonction de la commande passée par l'utilisateur, entre autres les applications et contenus de données XENTRY Parts Information, XENTRY WIS (y compris XENTRY Integrated Maintenance, Dynamic Wiring Diagram, Wheel Alignment Online) / XENTRY Operation Time (y compris Damage Code), XENTRY Menu Pricing (XMP), XENTRY Tips, XENTRY DSB, XENTRY Portal avec les applications XENTRY Cockpit / XENTRY Offer, XENTRY Order, XENTRY Workshop, XENTRY Body&Paint, XENTRY Vehicle Detector, XENTRY Repair Packages, XENTRY Framework Diagnosis, XENTRY Com (DSD), XENTRY Book (DSD), Product Catalog, Wheel Alignment Machine et toutes les autres sous-fonctions de XENTRY Portal, XENTRY Update Service et XENTRY Diagnosis Software respectivement dans toutes leurs variantes de produits, XENTRY Apps, ainsi que les mises à jour de données et de logiciels (ci-après dénommées « mises à jour ») et le logiciel lié au matériel « XENTRY Application and Tools ».
- 1.4 La mise à disposition de XENTRY Parts Information, XENTRY WIS (y compris XENTRY Integrated Maintenance, Dynamic Wiring Diagram, Wheel Alignment Online) / XENTRY Operation Time (y compris Damage Code), XENTRY DSB, XENTRY Menu Pricing (XMP), XENTRY Apps, XENTRY Portal avec les applications XENTRY Cockpit / XENTRY Offer, XENTRY Order, XENTRY Workshop, XENTRY Body&Paint, XENTRY Repair Packages, XENTRY Framework Diagnosis et toutes les autres sous-fonctions de XENTRY Portal et XENTRY Tips, ainsi que des mises à jour correspondantes s'effectue de manière standard par un accès en ligne.
- 1.5 XENTRY Diagnosis Software est accessible hors ligne via des installations locales sur le matériel XENTRY ou sur le propre matériel de l'utilisateur. Les mises à jour respectives de XENTRY Diagnosis Software sont fournies en ligne via XENTRY Update Service.



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

- 1.6 Les applications et les contenus de données doivent être entretenus à intervalles réguliers et, si nécessaire, également à court terme, afin de permettre la fourniture correcte des services respectifs (par exemple en installant des mises à jour). Cela peut entraîner une indisponibilité temporaire des services dans certains cas. Mercedes-Benz AG informera les utilisateurs de ces travaux de maintenance planifiés et de leur durée prévue en temps utile, généralement au moins 48 heures à l'avance.
- 1.7 L'utilisateur des applications et des contenus de données doit s'assurer que les exigences techniques pour le fonctionnement des applications et des contenus de données respectifs sont respectées. Celles-ci peuvent être consultées dans leur version en vigueur dans le « Connectivity Guide Retail », enregistré sur le « XENTRY Portal » (<https://xentry.mercedes-benz.com>), ou dans « Mercedes-Benz B2B Connect » (<https://b2bconnect.mercedes-benz.com>) sous les applications et contenus de données respectifs.
- L'utilisateur s'engage, dans le cadre de l'utilisation des applications et des contenus de données avec des exigences de sécurité accrues, à appliquer les mesures prescrites par Mercedes-Benz AG pour augmenter la sécurité des données utilisateur et des applications. Celles-ci comprennent des mesures telles qu'un processus d'identification obligatoire comme base pour certains droits d'accès et l'authentification multifacteurs lors de la procédure de connexion. D'autres mesures de sauvegarde appropriées peuvent être introduites à tout moment.
- 1.8 Si l'utilisateur entre ses créneaux horaires libres et d'autres offres dans XENTRY Book (DSD), Mercedes-Benz Suisse SA est autorisée à les saisir et à les évaluer à des fins statistiques. Ceci s'applique indépendamment du fait que l'utilisateur utilise la fonction mise à disposition à cet effet au sein du XENTRY Portal (XENTRY Book (DSD)) ou un système de tiers (par ex. un système de gestion de distributeurs ou un outil de planification d'atelier) relié à XENTRY Book (DSD) par une interface technique.
- 1.9 Les informations mises à disposition via l'application XENTRY Menu Pricing (XMP) servent exclusivement au calcul des coûts et des offres. La fourniture des informations correctes sur les pièces de rechange doit toujours être vérifiée via le système prévu à cet effet.

2. Parties contractuelles et conditions générales

- 2.1 Les présentes CG s'appliquent aux utilisateurs des applications et des contenus de données au sens de l'alinéa 1.1 phrase 2. La version actuelle des CG peut être consultée à tout moment sur Internet à l'adresse <http://xentry-shop.mercedes-benz.com/>. La version actuelle est envoyée à l'utilisateur sur demande.
- 2.2 Les conditions générales de l'utilisateur ne font pas partie intégrante du contrat, y compris en



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

l'absence de dispositions s'y opposant.

3. Droits d'utilisation, amendes contractuelles et droits de protection commerciale des tiers

- 3.1 Les applications et les contenus de données sont destinés exclusivement à être utilisés par les utilisateurs autorisés au sens de l'alinéa 1.1 phrase 2. Mercedes-Benz Suisse SA accorde à ces utilisateurs un droit d'utilisation simple, non exclusif, limité dans le temps à la durée du contrat et dans l'espace, ainsi que non transférable, pour leur propre usage des applications et des contenus de données sur les véhicules. L'utilisateur ne peut faire usage de ce droit d'utilisation que si lui-même, ainsi que le véhicule et le matériel sur lequel les applications et les contenus de données sont utilisés se trouvent physiquement au même endroit ; en règle générale, dans l'établissement de l'utilisateur. Le droit d'utilisation des applications et des contenus de données n'est valable que pour une utilisation dans le pays pour lequel le droit d'utilisation a été initialement acquis. Les droits d'utilisation acquis dans l'Union européenne et les pays de l'AELE peuvent être utilisés dans tout l'espace économique de l'Union européenne et des pays de l'AELE aux fins de dépannage transfrontalier. L'utilisateur ne doit pas utiliser ou mettre à disposition les applications et le contenu des données par un accès à distance. Les véhicules Mercedes-Benz équipés par le constructeur pour le télédiagnostic ne sont pas concernés par cette réglementation, à condition que les processus d'accès à distance du constructeur soient utilisés. Les exceptions à l'alinéa 3.1 doivent faire l'objet d'un accord contractuel séparé.
- 3.2 Indépendamment de l'alinéa 3.1, tous les autres droits sur les applications et les contenus de données, y compris les développements ultérieurs et les compléments, restent la propriété de Mercedes-Benz AG ou des fournisseurs de logiciels d'origine.
- 3.3 il n'est pas permis d'effectuer des copies des applications et des contenus de données, ni de laisser l'utilisateur ou des tiers mandatés par l'utilisateur préparer et traiter les applications et les contenus de données. Cette disposition s'applique également à la publication en d'autres noms. Les applications mises à disposition permettent d'afficher des contenus de données individuels via les masques de recherche respectifs. Pour une visualisation permanente, il est également possible de réaliser une impression des contenus de données individuels. L'utilisateur s'engage à utiliser les applications et les contenus de données exclusivement aux fins de suivi des véhicules de sa clientèle énoncées à l'alinéa 3.1 et à ne pas les diffuser à des tiers ou les leur rendre accessibles – que ce soit en totalité ou sous la forme d'extraits. Une recherche automatisée par le biais de scripts ainsi qu'une copie systématique ou opération similaire n'est pas autorisée. L'utilisateur devra également imposer ces obligations à ses collaborateurs dans le cadre des possibilités légales. Les exceptions à l'alinéa 3.3, comme par exemple la Robotic Process Automation, nécessitent un examen et une autorisation individuelle de la part de Mercedes-Benz AG.

3.3a Il est interdit de transmettre à des tiers ou d'accéder à des applications et à des contenus de données que l'utilisateur reçoit de Mercedes-Benz AG dans le cadre de l'utilisation des applications et des



Mercedes-Benz Schweiz AG

Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

contenus de données, sauf si l'utilisateur est tenu par un accord séparé avec Mercedes-Benz AG d'utiliser un Dealer Management System (DMS).

Dans ce cas, l'utilisateur est autorisé à transmettre ou à accéder aux applications et aux contenus de données mis à disposition par Mercedes-Benz AG par l'intermédiaire d'un fournisseur de DMS (prestataire de services), dans la mesure où l'utilisateur enregistre ces applications et ces contenus de données dans le DMS exclusivement à des fins de mise en place et d'entretien de celui-ci.

Le recours à un autre prestataire de services par l'utilisateur est autorisé si cela est absolument nécessaire pour la fourniture des services DMS. C'est le cas, par exemple, lorsque le DMS développé par le fournisseur de DMS ne comprend pas toutes les fonctionnalités exigées par Mercedes-Benz AG. De leur côté, les prestataires de services mandatés par l'utilisateur ne peuvent pas faire appel à d'autres tiers ou recourir à la sous-traitance.

L'utilisateur et les prestataires de services qu'il a mandatés ne sont pas autorisés à revendre les contenus de données obtenus par Mercedes-Benz AG grâce à l'utilisation des applications et des contenus de données, ni à exiger une rémunération pour leur utilisation. L'utilisateur est autorisé à utiliser le contenu des données exclusivement dans le cadre du point 3.1 pour le suivi des véhicules de ses clients. Toute autre forme d'utilisation commerciale du contenu des données est interdite aux prestataires de services mandatés par l'utilisateur.

Les applications et les contenus de données ne peuvent être utilisés que dans le cadre et uniquement au sein de l'écosystème de données interne à l'entreprise de l'utilisateur et exclusivement pour la fourniture du service commandé.

L'utilisateur est tenu de conclure un contrat de traitement des commandes (CTC) avec ses prestataires de services mandatés, qui limite le traitement du contenu des données à la finalité précitée, conformément au point 3.3a. L'utilisateur doit veiller à ce que ce processus soit transparent et respecte toutes les exigences légales en matière de protection des données, notamment en ce qui concerne l'accès et le traitement des données personnelles. Mercedes-Benz AG décline toute responsabilité relative au respect de ces obligations par l'utilisateur.

Les prestataires de services de l'utilisateur doivent s'engager contractuellement à conclure leur propre CTC contenant les mêmes restrictions, dans la mesure où ceux auxquels l'utilisateur fait appel traitent entre eux des données personnelles pour le compte de l'utilisateur et entrent ainsi dans une relation de protection des données.

Dans la mesure où cela est légalement possible, l'utilisateur s'engage à imposer à ses prestataires de services les mêmes obligations que celles souscrites dans le présent contrat, notamment en vertu des points 9 et 10.

- 3.4 A la demande de Mercedes-Benz Suisse SA, la preuve du respect des droits d'utilisation conformément au présent contrat doit être apportée.
- 3.5 Les supports de données, documentations et copies électroniques devenus inutiles doivent être détruits dans les règles de l'art en conformité avec la directive d'élimination en vigueur sur place. En



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

cas d'installations d'appareils et de serveur, il conviendra de veiller à ce que personne ne puisse y accéder de manière illicite.

- 3.6 L'utilisation des applications et des contenus de données doit refléter un comportement d'utilisation habituel. En cas d'utilisation dépassant considérablement le niveau habituel (par exemple, nombre disproportionné de consultations de documents WIS) ou en cas d'écart important par rapport au comportement habituel d'utilisation indiquant l'utilisation de l'automatisation des processus robotisés, il est présumé que les données sont systématiquement consultées. Dans ce cas, une amende de 5 000 CHF par infraction est applicable. Cette règle s'applique indépendamment du fait que les données soient ou non transmises à des tiers.
- 3.7 Au cas où les applications et les contenus de données tomberaient entre les mains de tiers, que ce soit parce que l'utilisateur ou ses collaborateurs les ont diffusés sans autorisation, intentionnellement ou par négligence, ou qu'ils n'ont pas veillé, intentionnellement ou par négligence, à ce qu'ils soient inaccessibles à des tiers, une pénalité contractuelle de CHF 25.000 par infraction sera exigée. La prétention à dommages et intérêts avec imputation de la pénalité contractuelle n'est pas remise en cause.
- 3.8 Dans la mesure où certaines applications et certains contenus de données ne sont plus proposés dans leur version hors ligne (par exemple sous forme de DVD) ou sont fournis dans une version actualisée, l'utilisation des versions respectives des applications et des contenus de données n'est plus autorisée à partir de ce moment-là et doit être interrompue. Tous les supports de données, la documentation et les copies électroniques doivent être effacés et détruits. L'alinéa 3.5 s'applique en conséquence.
- 3.9 Les composants des applications et des contenus de données qui sont des logiciels peuvent inclure des composants de logiciels libres et open source (ci-après dénommés collectivement « FOSS »). Les informations concernant les composants FOSS spécifiques - en particulier, les informations qui doivent être divulguées dans le contexte de l'utilisation des composants - sont intégrées dans les applications et le contenu des données ou sont autrement transmises avec les applications et les contenus de données. L'utilisateur des applications et des contenus de données est conscient que les licences FOSS peuvent avoir un effet entre les détenteurs des droits sur les composants FOSS et l'utilisateur du composant et que certaines actions en rapport avec un composant FOSS nécessitent le consentement de l'utilisateur à l'utilisation des licences FOSS.
L'utilisateur est conscient que les logiciels contenant des composants FOSS ne sont pas libres de droits de tiers. Mercedes-Benz Suisse SA n'accorde pas, sciemment ou implicitement, de droits ou de licences sur des brevets en ce qui concerne les logiciels libres et open source, à moins que Mercedes-Benz AG ne soit tenue de le faire selon les termes d'une licence FOSS.
Dans la mesure où une disposition des présentes Conditions générales est en conflit avec une licence FOSS d'un composant FOSS incorporé dans les applications et les contenus de données, la licence



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

FOSS prévaudra en ce qui concerne le composant FOSS.

- 3.10 Si l'utilisateur prend des images du véhicule dans le cadre de la réparation ou de l'entretien et collecte les données nécessaires à cet effet, il cède les droits d'utilisation nécessaires pour une utilisation ultérieure. Au sens des présentes CGV, les images de véhicules sont des photographies numériques créées par l'utilisateur pour l'application XENTRY Vehicle Detector (XVD). Les données collectées sont toutes les données recueillies par les applications XENTRY, y compris les images du véhicule, les données sur les pièces du véhicule et les charges des composants.

L'utilisateur, en tant qu'auteur des images de véhicules prises, accorde à Mercedes-Benz AG le droit d'utiliser ces images de véhicules et les données collectées aux fins suivantes :

- Formation à l'intelligence artificielle (IA)
- Évaluations et statistiques pour l'optimisation et l'amélioration continue des véhicules, des applications et du contenu des données ainsi que du support
- Gestion de la qualité, observation et sécurité des produits
- Contrôle en cas de suspicion d'utilisation abusive

L'utilisation des photos de véhicules par Mercedes-Benz AG est exclusivement interne et ne poursuit aucun but commercial direct ni aucun objectif de profit. Les images ne sont pas utilisées à des fins de vente, d'octroi de droits d'utilisation ou d'exploitation ou encore de marketing et de publicité.

Les données et les images de véhicules collectées sont également utilisées pour la gestion de la qualité et le suivi des produits afin de garantir la sécurité et la fiabilité des pièces et des composants des véhicules.

En cas de suspicion d'utilisation abusive, les données collectées et les images des véhicules sont utilisées à des fins de contrôle afin de garantir une utilisation des applications et des systèmes conforme aux termes du contrat.

4. Enregistrement et données d'accès

- 4.1 Dans le cadre du traitement des commandes via les applications et les contenus de données, l'utilisateur transmet à Mercedes-Benz Suisse SA les informations nécessaires à la mise à disposition des accès aux applications et aux contenus de données. Toutes les informations fournies à Mercedes-Benz Suisse SA lors de l'enregistrement doivent être conformes à la vérité.
- 4.2 La commande est considérée comme acceptée lorsque l'autorisation d'accès (« StartKey », « Client Credential ») ou nom d'utilisateur/mot de passe) est envoyée.
- 4.3 L'accès aux applications et aux contenus de données est accordé aux conditions suivantes :
- l'utilisateur doit commander l'autorisation d'accès de manière contraignante, et
 - lors de la commande, il doit préciser dans quelle mesure les applications et les contenus de données sont nécessaires.



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

- 4.4 Les données d'accès mises à disposition par Mercedes-Benz Suisse SA pour l'utilisation des applications et des contenus de données (identité personnalisée (ID utilisateur) et mots de passe) sont exclusivement destinées à l'usage des utilisateurs autorisés, tels que définis à l'alinéa 1.1 phrase 2, et de leurs collaborateurs individuels autorisés. L'utilisateur est également responsable de la confidentialité des identifiants de ses collaborateurs et donnera des instructions à ses collaborateurs en conséquence. L'utilisation des données d'accès fournies en tant qu'utilisateur de groupe ou d'atelier n'est pas autorisée. Toute divulgation des données d'accès à des tiers, même s'ils appartiennent au groupe d'utilisateurs autorisés tel que défini à l'alinéa 1.1 phrase 2, n'est pas autorisée. Les tiers au sens des présentes CG sont toutes les personnes non impliquées dans la conclusion du contrat, y compris les entreprises appartenant au groupe ou les sociétés en participation de l'utilisateur. L'utilisateur s'engage à n'utiliser les données d'accès mises à sa disposition pour les applications et les contenus de données mis officiellement à disposition par Mercedes-Benz AG qu'aux fins mentionnées à l'alinéa 3.1 pour le suivi des véhicules de sa clientèle, à ne pas les transmettre à des tiers, ni à les leur rendre accessibles, ainsi qu'à prendre toutes les mesures raisonnables pour exclure une transmission accidentelle. La transmission des données d'accès est considérée comme une utilisation abusive. L'utilisation des données d'accès dans des applications et des contenus de données non fournis par Mercedes-Benz AG n'est pas autorisée (par ex. logiciels acquis illégalement). Les données et les accès sont contrôlés dans le cadre de la surveillance et de la sécurité des produits afin de lutter contre les utilisations abusives.
- 4.5 Il est interdit d'accéder à nos systèmes en utilisant le réseau TOR ou d'autres services VPN ou proxy qui conduisent à une dissimulation de l'adresse IP et du pays d'origine des accès. Par dérogation, pour les utilisateurs appartenant à une entreprise disposant de son propre réseau de données interne, l'accès via des connexions VPN internes et des serveurs proxy appartenant directement à ce réseau de données interne est autorisé, mais uniquement dans la mesure où ceux-ci ne faussent pas la localisation de l'utilisateur, telle qu'elle peut être déterminée par le protocole réseau, de manière à simuler un accès depuis un autre pays. Si l'utilisateur utilise un réseau de données interne à l'entreprise, l'administrateur réseau de l'entreprise doit vérifier si ce réseau d'entreprise remplit les conditions techniques mentionnées. Si, lors de cette vérification, il est constaté que ces conditions ne peuvent pas être remplies pour des raisons techniques justifiées, une exception explicite aux conditions susmentionnées doit être demandée par l'intermédiaire du support de l'application pour les utilisateurs concernés afin d'éviter un blocage potentiel du compte en raison d'un supposé abus de compte détecté automatiquement. Les exceptions à l'alinéa 4.5 nécessitent un examen et une autorisation individuelle de Mercedes-Benz AG.
- 4.6 En cas de suspicion ou de connaissance d'une violation des présentes CG par l'utilisateur, Mercedes-Benz Suisse SA est en droit de bloquer temporairement certains ou tous les accès ou produits de l'utilisateur jusqu'à la clarification complète des faits. En outre, Mercedes-Benz Suisse SA est en droit



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

de bloquer immédiatement et définitivement les données d'accès, ainsi que les applications et les contenus de données si une infraction grave est confirmée à l'issue du contrôle. Dans ce contexte, est considéré comme grave tout comportement intentionnel ou avec l'intention d'abuser. L'utilisateur peut éviter ces mesures s'il dissipe les soupçons en fournissant à ses frais des preuves appropriées.

- 4.7 L'utilisateur est tenu d'informer immédiatement Mercedes-Benz Suisse SA s'il soupçonne ou a connaissance de sa violation des alinéas 3 et 4 des présentes CG.
- 4.8 En cas de blocage imputable à l'utilisateur, l'obligation de paiement de ce dernier pour la rémunération convenue par contrat reste inchangée. L'utilisateur reste tenu de payer la rémunération, même si les applications et les contenus de données ne peuvent pas être utilisés en raison du blocage imputable au dit utilisateur.

5. Assistance pour les applications et les contenus de données

- 5.1 Le droit à l'assistance est accordé en présence d'un contrat existant relatif à l'utilisation des applications et des contenus de données et uniquement si le statut des données est actuel. Un état actuel des données pour XENTRY Diagnosis Software est disponible si l'une des deux dernières mises à jour fournies par Mercedes-Benz AG est installée localement sur le matériel XENTRY. Un statut actualisé des données pour toutes les autres applications et les contenus de données est fourni lorsqu'il y a un accès en ligne aux serveurs centraux.
- 5.2 Si l'application et les contenus de données sont installés sur le propre matériel de l'utilisateur, ce dernier ne peut prétendre à un droit d'assistance que pour les applications et les contenus de données de Mercedes-Benz AG, à condition que les exigences minimales (consultables conformément à l'alinéa 1.7) pour le propre matériel de l'utilisateur soient respectées et qu'un antivirus disponible dans le commerce soit actif en cas d'accès en ligne. Les utilisateurs d'applications et de contenus de données avec leur propre matériel doivent s'assurer que l'antivirus est régulièrement mis à jour et que le système d'exploitation Windows reçoit régulièrement des mises à jour. Si cela s'avère techniquement nécessaire, l'assistance pour les applications et les contenus de données ne sera fournie qu'après une récupération (restauration des données, réinitialisation du système [= matériel de l'utilisateur] à l'état de livraison) au cours de laquelle les logiciels et les données spécifiques à l'utilisateur pourront être supprimés. Aucune assistance technique ne pourra être assurée au-delà des circonstances mentionnées.
- 5.3 Les heures normales de service pour l'assistance sont de 8h00 à 18h00 CET (heure d'Europe centrale, « Heures de service »). Les demandes d'assistance effectuées via les systèmes de tickets fournis sont traitées et exécutées pendant les heures de service. En dehors de ces heures de service, les demandes d'assistance ne sont généralement pas traitées.



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

6. Conclusion et modification du contrat

- 6.1 L'utilisateur est lié à la commande pendant 14 jours. L'utilisateur renonce à l'accusé de réception de sa commande. Le contrat est conclu par l'activation et l'envoi des autorisations d'accès aux applications et aux contenus de données.
- 6.2 Les applications et les contenus de données sont fournis sous cette forme et aussi longtemps qu'ils sont utilisés par Mercedes-Benz Suisse SA ou mis à sa disposition. En raison de l'évolution constante des systèmes respectifs et des paysages système, les applications et les contenus de données mis à disposition peuvent changer dans une certaine mesure pendant la période d'utilisation, Mercedes-Benz Suisse SA devant fournir aux utilisateurs une compensation appropriée en cas de changements importants. L'utilisateur ne peut prétendre à aucune autre modification au-delà des circonstances évoquées.
- 6.3 Nonobstant l'alinéa 6.2, Mercedes-Benz Suisse SA est en droit de modifier les présentes CG.

Si un contrat séparé prévoit l'inclusion dynamique de la version actuelle des présentes CG, ce règlement prévaudra.

Dans tous les autres cas, Mercedes-Benz Suisse SA informe les utilisateurs des modifications sous forme de texte (p. ex. par e-mail) six (6) semaines à l'avance. Si l'utilisateur ne s'y oppose pas sous forme de texte dans un délai de quatre (4) semaines après réception de l'avis de modification, les modifications seront réputées acceptées et effectives à l'expiration du délai de six (6) semaines susmentionné et avec la poursuite de l'utilisation des services sans objection. Si l'utilisateur s'oppose aux modifications, Mercedes-Benz Suisse SA et l'utilisateur ont le droit de résilier les présentes CG ou les commandes correspondantes en respectant un préavis de quatre (4) semaines. Mercedes-Benz Suisse SA s'engage à expliquer à l'utilisateur la signification du silence ou de la non-objection lorsqu'elle l'informe des modifications.

L'alinéa 8.6 reste inchangé.

7. Durée du contrat et résiliation

- 7.1 Pour les applications et les contenus de données avec accès en ligne pour les composants XENTRY Portal XENTRY Parts Information, XENTRY WIS (y compris XENTRY Integrated Maintenance, Dynamic Wiring Diagram, Wheel Alignment Online) / XENTRY Operation Time (y compris Damage Code), XENTRY DSB, XENTRY Tips, XENTRY Menu Pricing (XMP), XENTRY Apps, Wheel Alignment Machine et aux serveurs centraux, la durée du contrat est illimitée. Le contrat peut être résilié par écrit avec un préavis de quatre semaines avant la fin du mois.
- 7.2 Par dérogation, la durée du contrat pour XENTRY Diagnosis Software est de 42 mois sur du matériel XENTRY loué ou acheté.



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

Dans le cas de matériel XENTRY loué, la durée du contrat de XENTRY Diagnosis Software se prolonge automatiquement de jusqu'à 6 mois si le matériel XENTRY loué n'est pas restitué ou n'est pas retourné à temps.

7.3 Une durée de contrat de 42 mois s'applique à l'achat de XENTRY Diagnosis Software sur le propre matériel de l'utilisateur (par exemple son propre ordinateur portable) en liaison avec des composants matériels de Mercedes-Benz Suisse SA (multiplexeur). Les produits logiciels, « XENTRY Diagnostics for IMO » et « XENTRY Diagnostics Open Shell » sont exclus - pour ces produits logiciels, la durée du contrat est de 12 mois, qui peut être prolongée ou renouvelée à plusieurs reprises par l'utilisateur pour des périodes de 12 mois pendant toute la durée de l'assistance matériel.
Si aucun composant matériel de Mercedes-Benz Suisse SA (multiplexeur) n'est utilisé, la durée du contrat est de 12 mois.

7.4 Par dérogation, une durée de contrat de 42 mois s'applique à XENTRY Update Service pour Retail Data Storages achetés à partir de la génération « Retail Data Storage 2 » ou plus récente. La durée de validité du contrat ne se prolonge pas automatiquement. Pour continuer à utiliser XENTRY Update Service pour Retail Data Storages, l'utilisateur peut prolonger ou renouveler le contrat de 12 mois à ses frais. La prolongation du contrat relatif à XENTRY Update Service pour Retail Data Storages achetés ne couvre que le fonctionnement côté logiciel et l'alimentation en données de l'appareil, y compris l'assistance logiciel nécessaire à cet effet. La garantie pour le matériel du Retail Data Storage, ainsi que l'assistance matériel correspondante ne font explicitement pas partie de ce contrat et ne peuvent pas non plus être prolongées.

Mercedes-Benz Suisse SA se réserve le droit de refuser les prolongations de contrat pour les Retail Data Storages obsolètes qui ne répondent plus aux exigences techniques de XENTRY Update Service. Dans ce cas, l'achat d'un Retail Data Storage actuel s'avère nécessaire. L'utilisation de XENTRY Update Service sans Retail Data Storage sur son propre matériel ou sur le matériel XENTRY n'est pas affectée par cette disposition.

7.5 Dans la mesure où les applications et les contenus de données ne sont plus utilisés ou distribués par Mercedes-Benz Suisse SA sous cette forme ou dans cette mesure (par ex. certains packs de données de certains secteurs) ou ne sont plus disponibles pour Mercedes-Benz Suisse SA, le contrat peut être résilié par Mercedes-Benz Suisse SA, par dérogation aux alinéas 7.1 à 7.4, avant l'expiration des durées contractuelles respectives ou des durées minimales, dans un délai de six (6) semaines sous forme écrite.

7.6 Le contrat peut être résilié sans délai par Mercedes-Benz Schweiz AG sous forme écrite pour motif majeur. Un motif majeur existe en particulier lorsque l'utilisateur

- enfreint les prescriptions, notamment celles des alinéas 3 et 4, telles qu'utiliser, reproduire,



Mercedes-Benz Schweiz AG

Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

- produire ou faire produire les applications et les contenus de données sans autorisation,
- transmet à des tiers, sans autorisation, les applications et les contenus de données ou les données d'accès qui lui ont été fournies ou les utilise pour des accès à distance,
 - utilise les données d'accès qui lui sont fournies dans des applications et des contenus de données qui ne sont pas officiellement mis à disposition par Mercedes-Benz AG (par ex. logiciels acquis illégalement),
 - utilise son propre matériel ou un matériel XENTRY qui ne répond pas aux exigences techniques pour le fonctionnement des applications et contenus de données respectifs conformément aux alinéas 1.7 et 5 ou ce matériel XENTRY n'est plus pris en charge par Mercedes-Benz AG,
 - est impliqué dans une fermeture d'entreprise avec ou sans succession,
 - ne fait plus partie du groupe d'utilisateurs autorisés au sens de l'alinéa 1.1 phrase 2 ou évolue au sein de ce groupe d'utilisateurs,
 - ne paie pas la rémunération malgré l'échéance et le rappel.

7.7 Il est précisé à l'utilisateur qu'il n'existe aucun droit à un « gel du logiciel » après la résiliation du contrat pour quelque raison que ce soit.

8. Rémunération et paiement

8.1 Les coûts des applications et des contenus de données ainsi que de la mise à disposition des mises à jour régulières (en ligne via XENTRY Update Service, via OneAPI ou envoi sur des supports de données, par ex. sur des DVD, des disques Blu-Ray) sont à la charge de l'utilisateur. Les coûts sont calculés selon les tarifs en vigueur et doivent être payés sans numéraire. Ils sont généralement facturés sur une base mensuelle, sauf si d'autres conditions de facturation ont été convenues. Les tarifs en vigueur pour les acteurs économiques indépendants sont enregistrés pour l'utilisateur dans Mercedes-Benz B2B Connect et dans le XENTRY Shop.

Sauf accord contraire, tous les paiements doivent être effectués à la date d'échéance indiquée sur la facture. Le paiement est considéré comme effectué lorsqu'il a été crédité sur le compte indiqué sur la facture. L'utilisateur doit obtenir immédiatement et conserver en permanence toutes les autorisations officielles ou autres requises pour effectuer des paiements à Mercedes-Benz Suisse SA et s'acquitter de tous les impôts et taxes nécessaires.

En cas de résiliation des applications en ligne XENTRY Parts Information ou XENTRY Tips par l'utilisateur avant la fin de la période annuelle déjà payée, aucun remboursement (au prorata) du forfait annuel payé ne sera effectué. L'utilisateur n'a pas droit au remboursement au prorata du forfait annuel pour les mois restants de la période annuelle en cours.

Tous les frais et prélèvements bancaires sont à la charge de l'utilisateur.



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

En cas de retard de paiement, Mercedes-Benz Suisse SA est en droit de réclamer des dommages et intérêts en facturant des intérêts sur le montant dû pour la période de retard, conformément aux lois en vigueur. Ce montant peut être augmenté si Mercedes-Benz Suisse SA peut prouver un dommage plus important ou réduit si l'utilisateur peut prouver que le dommage est moindre. Un retard de paiement de plus de 60 jours à compter de la date d'échéance de la facture constitue un manquement grave au contrat.

L'utilisateur doit payer la rémunération convenue pour les autorisations d'accès commandées, que les applications et les contenus de données soient effectivement utilisés ou non avec le nombre d'autorisations d'utilisation commandé.

- 8.2 Les prix indiqués et convenus sont des prix nets, hors TVA, libellés en CHF et peuvent être augmentés d'autres impôts indirects si aucune exonération, aucun taux zéro ou aucun mécanisme d'autoliquidation n'est applicable. Dans ce cadre, l'utilisateur aide Mercedes-Benz Suisse SA à obtenir des preuves d'envoi ou de transport afin de garantir, si les autres conditions sont remplies, une facturation exempte de TVA d'une livraison de marchandises transfrontalière (par ex. DVD).

Si une exonération de TVA ou d'autres impôts indirects dépend d'autres conditions, Mercedes-Benz Suisse SA est en droit de facturer un montant correspondant de TVA ou de dépôt de TVA à titre de garantie, qui sera remboursé sans intérêts une fois que les conditions auront été remplies de manière avérée, par exemple la réception de documents ou de justificatifs en bonne et due forme.

- 8.3 Si l'utilisateur ne paie pas la rémunération due à temps, il est en défaut après le premier rappel.
- 8.4 Mercedes-Benz Suisse SA se réserve le droit de retenir ou de réduire les prestations à fournir jusqu'au règlement de la facture par l'utilisateur et, le cas échéant, de mettre fin à la relation contractuelle.
- 8.5 L'utilisateur ne peut compenser les créances de Mercedes-Benz Suisse SA que si la contre-prétention de l'utilisateur est incontestée ou s'il existe un titre exécutoire. Les prétentions de l'utilisateur fondées sur le même contrat ne sont pas concernées par cette réserve. Celui-ci ne peut faire valoir un droit de rétention que si ses prétentions se fondent sur la même relation contractuelle.
- 8.6 Mercedes-Benz Suisse SA se réserve le droit de procéder à des modifications de prix, même dans le cadre de contrats existants. Mercedes-Benz Suisse SA se réserve le droit d'ajuster à sa discrétion annuellement les prix indiqués aux variations des coûts. En cas d'augmentation des prix, l'utilisateur a le droit de résilier le contrat sous forme de texte dans les 14 jours suivant la réception de la notification de la modification. Passé ce délai, les modifications de prix seront réputées acceptées.

9. Consignes de sécurité



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

- 9.1 Tous les avertissements et les informations relatives à la sécurité ainsi que les informations destinées à l'utilisateur fournies dans les applications et les contenus de données respectifs doivent être respectés par l'utilisateur. L'utilisateur engage sa responsabilité pour tout dommage causé par le non-respect de cette règle.
- 9.2 Les perfectionnements et compléments apportés ultérieurement aux applications et contenus de données mis à disposition doivent être impérativement pris en compte.
- 9.3 Les applications et les contenus de données doivent toujours être mis à jour par l'utilisateur. Un état des données actualisé est disponible conformément à l'alinéa 5.1 phrase 2 et phrase 3.

10. Responsabilité

- 10.1 Les applications et les contenus de données contiennent également des liens vers des pages sur Internet. Mercedes-Benz Suisse SA tient à préciser qu'elle n'a aucune influence sur la présentation et le contenu des pages auxquelles les applications renvoient. Elle ne peut donc garantir l'actualité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la qualité des informations qui sont mises à disposition sur ces sites. Par les présentes, Mercedes-Benz Suisse SA se dégage de toute responsabilité à l'égard des contenus de ces sites. Cette déclaration vaut pour tous les liens présents dans les applications et les contenus de données et renvoyant à des sites externes et à leurs contenus.
- 10.2 Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier et de s'assurer que l'utilisation des applications et des contenus de données ne cause pas de dommages à l'infrastructure d'un atelier. Dans la mesure où Mercedes-Benz Suisse SA fournit les applications et les contenus de données à l'exploitation de l'utilisateur conformément au contrat, Mercedes-Benz Suisse SA n'est pas responsable des dommages correspondants.
- 10.3 Si, en vertu des dispositions légales, Mercedes-Benz Suisse SA doit répondre d'un dommage causé par faute légère, sa responsabilité est alors limitée.

Sa responsabilité n'est engagée qu'en cas de violation des obligations essentielles au contrat de Mercedes-Benz Suisse SA, autrement dit des dispositions inhérentes au contenu et à la finalité dudit contrat et des clauses dont le respect est indispensable à l'exécution réglementaire du contrat, auquel l'utilisateur a régulièrement foi et sur lequel il est en droit de compter. La responsabilité est limitée au dommage caractéristique prévisible au moment de la conclusion du contrat.

Est exclue la responsabilité personnelle des représentants légaux, des préposés et collaborateurs de Mercedes-Benz Suisse SA pour des dommages causés par ces mêmes personnes suite à une faute légère.



Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

- 10.4 La limitation et l'exclusion de responsabilité susmentionnées ne s'appliqueront pas en cas de dommage causé par la violation des obligations de Mercedes-Benz Suisse SA, de son représentant légal ou de son agent d'exécution du fait d'une négligence grave ou d'un acte délibéré, ainsi qu'en cas d'atteinte à la vie, l'intégrité physique et la santé. Dans ce cas, la responsabilité de Mercedes-Benz Suisse SA est engagée conformément aux dispositions légales.
- 10.5 Qu'il y ait ou non faute de la part de Mercedes-Benz Suisse SA, la responsabilité éventuelle de Mercedes-Benz Suisse SA en cas de dissimulation dolosive du vice, du fait de la prise en charge d'une garantie ou d'un risque d'exécution, ainsi qu'aux termes de la loi sur la responsabilité produit, ne s'en trouve pas affectée.
- 10.6 En cas de défaillance du système des applications et des contenus de données, la responsabilité de Mercedes-Benz AG pour d'éventuels dommages (y compris les dommages dus à un manque à gagner, à une interruption d'activité, à des pertes commerciales ou à d'autres pertes financières) est exclue dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été causés par une faute intentionnelle ou une négligence grave de la part de Mercedes-Benz Suisse SA. Les alinéas 10.3, 10.4 et 10.5 s'appliquent en conséquence.
- 10.7 En outre, Mercedes-Benz Suisse SA n'est responsable de la perte de données que dans la mesure où l'utilisateur respectif s'est assuré, par les procédures habituelles, que les données peuvent être récupérées au prix d'efforts raisonnables. Cela inclut, en particulier, une sauvegarde appropriée et régulière des données par l'utilisateur. Ceci ne s'applique pas lorsque la sauvegarde des données est une obligation de service convenue avec Mercedes-Benz Suisse SA.
- 10.8 Dans la mesure où le droit du bail s'applique dans le cadre des prestations dues, l'art. 259e CO est exclu.
- 10.9 La mise à disposition et l'utilisation des applications et des contenus de données ainsi que des prestations d'assistance peuvent être soumises à certaines restrictions, interruptions et/ou inexactitudes indépendantes de la volonté de Mercedes-Benz Suisse SA et pouvant être causées notamment par des événements de force majeure, y compris des grèves, des épidémies, des lock-out, des catastrophes naturelles, des ordres officiels ou par des mesures ou événements techniques ou autres (par ex. absence d'accès à Internet, réparations, maintenance, mises à jour et améliorations de logiciels) qui doivent être effectués sur des systèmes appartenant à Mercedes-Benz Suisse SA.
- 10.10 En cas d'événements mentionnés à l'alinéa 10.9, les obligations de prestation de Mercedes-Benz Suisse SA sont temporairement suspendues. Dans ces cas, il n'en résulte aucun droit à des dommages-intérêts ou autres droits (secondaires) à l'encontre de Mercedes-Benz Suisse SA.

11. Respect du droit en vigueur



Mercedes-Benz Schweiz AG

Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

- 11.1 L'utilisateur s'engage à ne commettre aucun acte ou à interdire tout acte pouvant entraîner des poursuites au pénal pour escroquerie ou abus de confiance, pour des délits d'insolvabilité, pour concurrence déloyale, pour l'octroi d'avantages ou pour des actes de corruption, à l'encontre de personnes employées chez lui ou de tiers. En cas d'infraction aux principes susmentionnés, Mercedes-Benz Suisse SA se réserve le droit de dénoncer ou de résilier sans délai l'ensemble des actes juridiques engagés avec l'utilisateur et d'annuler l'ensemble des négociations.
- 11.2 Sans préjudice de ce qui précède, l'utilisateur est tenu de respecter l'ensemble des lois et règlements le concernant et afférents à la relation commerciale entretenue avec Mercedes-Benz Suisse SA.
- 11.3 Il est de la seule responsabilité de l'utilisateur de vérifier que l'utilisation des applications et des contenus de données est conforme aux lois applicables et de prendre toutes les mesures nécessaires pour utiliser les applications et les contenus de données en conformité avec la loi.
- 11.4 Les applications et les contenus de données, ainsi que toute documentation, information ou matériel associés, peuvent être soumis à des règles de contrôle des exportations. L'utilisateur s'engage à respecter strictement toutes les exigences légales énoncées dans les présentes Conditions générales et à ne pas exporter ou réexporter, détourner, transférer ou divulguer, directement ou indirectement, les applications et les contenus de données ou toute documentation technique, information ou matériel s'y rapportant sans le consentement préalable de Mercedes-Benz AG.
- 11.5 L'utilisateur ne peut pas vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement, vers la Fédération de Russie ou la Biélorussie, ou pour une utilisation dans la Fédération de Russie ou la Biélorussie, des marchandises ou des technologies, y compris celles qui ont été fournies dans le cadre ou en relation avec le présent contrat.
- ET/OU
- L'utilisateur ne peut pas non plus, directement ou indirectement, vendre, fournir, exporter, concéder sous licence ou transférer de toute autre manière des droits de propriété intellectuelle ou des secrets commerciaux, ni accorder des droits d'accès ou de réutilisation de matériel ou d'informations protégés par des droits de propriété intellectuelle ou protégés en tant que secrets commerciaux, vers la Fédération de Russie ou la Biélorussie ou pour une utilisation dans la Fédération de Russie ou la Biélorussie. L'utilisateur est tenu d'interdire aux éventuels sous-licenciés l'utilisation de tels droits de propriété intellectuelle, secrets commerciaux ou autres informations en relation avec des produits énumérés dans le règlement (UE) 833/2014 du Conseil et destinés directement ou indirectement à la vente, la livraison, le transfert ou l'exportation vers la Fédération de Russie ou à l'utilisation dans la Fédération de Russie.
- 11.6 L'utilisateur fera tout son possible pour s'assurer que l'objectif de l'alinéa 11.5 n'est pas contrecarré par des tiers (en aval) dans la chaîne commerciale, y compris par d'éventuels revendeurs et/ou sous-



Mercedes-Benz Schweiz AG

Conditions générales d'utilisation des applications et des contenus de données pour le service après-vente (ci-après dénommées « CG ») fournies par Mercedes-Benz Suisse SA

licenciés de tels droits de propriété intellectuelle ou secrets commerciaux.

- 11.7 L'utilisateur doit mettre en place et maintenir un mécanisme de surveillance approprié afin de détecter tout comportement de tiers dans la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs, qui ferait échouer l'objectif de l'alinéa 11.5.
- 11.8 Toute violation des alinéas 11.5, 11.6 et 11.7 constitue une violation substantielle d'un élément essentiel du présent contrat et Mercedes-Benz AG est en droit d'exercer les recours appropriés, y compris, mais sans s'y limiter, la résiliation extraordinaire du présent contrat et de réclamer une indemnisation pour tous les coûts, dommages ou responsabilités encourus par Mercedes-Benz AG en raison de la violation de cette clause, y compris l'imposition d'amendes.
- 11.9 L'utilisateur doit informer immédiatement Mercedes-Benz AG de tout problème d'application des alinéas 11.5, 11.6 ou 11.7, y compris de toute activité pertinente de tiers susceptible de faire échouer l'objectif de l'alinéa 11.5. L'utilisateur est tenu de mettre à la disposition de Mercedes-Benz AG, dans un délai de deux semaines à compter de la demande, des informations sur le respect des obligations visées aux alinéas 11.5, 11.6 et 11.7.

12. Droit applicable et juridiction

Le lieu de juridiction est Schlieren. Le droit suisse est applicable au contrat.